

On nous prie d'annoncer que M<sup>lle</sup> Zoé Lecocq, la jeune artiste aveugle, donnera, le mardi 5 avril, dans la salle du Théâtre des Amateurs, un concert vocal et instrumental.

Elle aura pour accompagnateurs MM. Martin, ténor, Daquin, baryton, Knorr, violoniste, et un amateur dont les chansonnettes comiques sont toujours fort applaudies.

Le prix d'entrée est de 1 fr. On peut se procurer des cachets chez MM. Couvreur, au Théâtre des Amateurs, Hennion, rue du Vieil-Abreuvoir, et au bureau de ce journal.

Nous avons annoncé, comme plusieurs autres journaux, que la lune rousse commencerait le 3 avril et finirait le 2 mai.

Cette lune n'est pas la lune rousse : c'est celle qui, cette année, détermine le jour de Pâques ; elle commencera seulement le 2 mai et finira le 31 du même mois.

On sait que, d'après le concile de Nicée, Pâques est toujours le premier dimanche qui suit la pleine lune postérieure au 21 mars. Or, cette année, la lune qui commence le 4 mars étant pleine le 18, ne peut déterminer Pâques ; il faut prendre la lune suivante, celle qui commence le 5 avril ; le premier dimanche après la pleine lune est le 24. La lune rousse sera la lune qui suivra.

Pâques ne peut être avant le 22 mars ni après le 25 avril ; entre ces deux dates il y a 35 jours ; par cette raison, il n'y a que 35 almanachs possibles, l'almanach d'une année pouvant servir dans d'autres. Ce n'est, dans ce siècle, qu'en 1886 que Pâques tombera le 25 avril.

Cependant le conseil de prendre des précautions contre la lune rousse est bon. Les juifs disent que tant que les chrétiens n'ont pas été à la queue leu leu (ils veulent parler des processions des Rogations qui seront cette année les 30, 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin), on a encore à craindre des gelées.

En effet, on a remarqué souvent des gelées tardives dans les deux premiers quartiers de la lune rousse. De petites bulles de coton imprégnées d'eau, suspendues par des fils à un demi-mètre ou un mètre au-dessus du sol, gelaient le matin, alors que le ciel était parfaitement serein, quoique le thermomètre placé à une hauteur plus considérable fût au-dessus de zéro ; comme alors on voyait la lune, on attribuait la gelée à ce satellite de la terre. Ce qui donnait quelque vraisemblance à cette opinion, c'est l'observation suivante : Si au-dessus des bulles de coton imprégnées d'eau on place une simple mousseline soutenue par quatre petits supports, elles ne gèlent pas. Il semble donc que c'est la couche d'air verticale qui occasionne cette gelée.

Un principe général, applicable à la conservation des produits agricoles de toute nature, c'est la réunion de trois conditions : absence de lumière, de chaleur et d'humidité, combinée avec la circulation d'un air frais et sec. En remplissant ces conditions, on réussira toujours à préserver les produits de quelque nature qu'ils soient. C'est en se basant sur ces données qu'un professeur d'agriculture indique les précautions suivantes comme infailibles pour conserver les pommes de terre jusqu'au mois de juin :

Avant de rentrer les pommes de terre, il faut qu'elles soient étendues pendant quelque temps et ressuyées à l'air sec. Ensuite on les emmagasine dans un lieu obscur, le plus sec qu'il sera possible. A mesure qu'on formera les tas, on y ménagera des courants d'air en y entremêlant des brindilles d'arbuste ou des fascines, afin de prévenir tout échauffement, et, par suite, toute cause de fermentation et de pourriture.

Vers à soie chinois. — M. Guérin-Méneville a eu l'honneur de présenter à l'Empereur, dans une audience particulière, les produits des nouveaux vers à soie chinois qu'il a introduits et acclimatés en France, et qu'on élève en plein air, et presque sans main-d'œuvre, sur le ricin et le vernis du Japon.

Sa Majesté a vu avec intérêt cette nouvelle soie, dont le prix de revient est tel qu'elle peut être mise à la portée des consommateurs de toutes les classes, et, dans sa sollicitude pour nos agriculteurs, aujourd'hui si éprouvés par l'épidémie des vers à soie ordinaires, l'Empereur a daigné ordonner que des expériences agricoles et définitives fussent instituées pour propager cette culture, qui peut devenir une source de richesse pour la France et l'Algérie.

Les fourmis sont un fléau pour l'horticulteur, qui souvent voit les plus belles plantes dévorées très-rapidement par ces insectes. On parle d'un moyen qui a, dit l'expérimentateur, complètement réussi, et qui est d'une extrême simplicité. Il s'agit de verser au pied de l'arbre ou de l'arbuste un peu d'huile de poisson, de manière à l'entourer complètement. C'est une barrière infranchissable pour la fourmi.

La Revue du Pas-de-Calais publie la lettre suivante qu'il écrit à sa sœur la supérieure des dames de Saint-Paul, née à Auxi-le-Château, diocèse d'Arras, aujourd'hui à Cayenne :

« Ma bonne sœur, je vais te conter quelque chose qui va te faire trembler.

« Breviement, il nous est arrivé par l'Adour un convoi de transportés. On les a dispersés sur plusieurs pénitenciers. Ces malheureux s'imaginent que, une fois sur la grande terre, ils pourront s'évader. C'est comme une maladie pour un grand nombre. Un jour, plusieurs se sont sauvés dans les bois, sans vivres, sans rien. Après avoir marché plusieurs jours, ils eurent faim ; ne trouvant plus assez de poissons, tortues, gibier pour se nourrir, ils conçurent l'abominable projet de se nourrir de l'un d'entre eux. Ils étaient quatre. Ils se décident et tuent un de leurs camarades ; puis, lui ouvrant les entrailles, en retirent le cœur, le foie, le font rôtir sur des charbons et le mangent. Pensant qu'ils avaient encore une longue route à faire, ils enlevèrent du cadavre les parties les plus charnues et les emportèrent.

« Je ne sais quelle soit ou faim de chair humaine les dévorait. Leurs provisions étant épuisées, ils conçurent de nouveau le projet de se nourrir d'un jeune homme qui, comme eux, était complice du premier crime. Celui-ci échappa comme il put et entra au pénitencier. Les deux autres, poursuivis par la faim, rentrèrent aussi quelques jours plus tard. Ce fut là qu'on leur demanda où était un tel. Ils répondirent qu'il avait été tué, puis mangé. On amena ces anthropophages à Cayenne, et les deux plus coupables payèrent de leur tête le crime qu'ils avaient commis ; le troisième fut condamné à cinq ans. Puis, ce dernier fut chargé d'apporter à l'hôpital les deux têtes de ses camarades. Je me trouvais précisément sur son passage lorsqu'il arrivait chargé de cet effrayant fardeau. Je ne puis te dire l'effet de la révolution intérieure que j'ai éprouvée. Ce malheureux jeune homme pouvait à peine marcher ; il tombait de faiblesse. Je me suis empressée de le soulager. Il ne pouvait fixer personne, et lorsqu'on le regardait, il détournait la tête ; il paraît actuellement avoir la tête perdue.

« Eh bien ! c'est à ces hommes à qui nous devons et nous donnons tous nos soins ; et crois bien que nous ne les craignons pas. Loin de là, car ils nous témoignent toujours beaucoup de reconnaissance. — B. P. »

Du danger que présentent les papiers peints en vert de Scheele, non glacés, employés comme tentures d'appartements.

On sait sans doute que la substance qui sert à colorer ces papiers est une combinaison d'arsenic et de cuivre, réduite en poussière plus ou moins fine appliquée assez légèrement à leur surface à l'aide d'une colle. Mais ce que l'on ne savait pas, et que M. le docteur Paillon, de Lyon, a mis hors de doute par l'observation de clinique et l'analyse chimique, c'est que cette matière tinctoriale, très-facilement détachée de la surface du papier par le mouvement des lits, le déplacement et le remplacement des meubles, par toutes les petites opérations, en un mot, que nécessite le nettoyage d'un appartement, se répand dans l'atmosphère des chambres, s'y mêle et en fait désormais partie intégrante.

Il est facile de concevoir, dès lors, que le séjour prolongé, comme l'est celui de la nuit, au sein de ces chambres ainsi souillées des molécules aussi vénéneuses que celles d'arsénite de cuivre, puisse et doive à la longue réagir d'une manière fâcheuse et donner lieu à des accidents. Ces accidents, au dire de M. le docteur Paillon, sont de deux ordres : locaux et généraux. Les premiers consistent en des irritations affectant surtout les membranes muqueuses des yeux, des narines et de la gorge. Les seconds ne sont rien moins que des accidents d'intoxication ; la poussière minérale étant portée par l'absorption pulmonaire jusque dans le torrent de la circulation. Ces accidents, il est vrai, se développent lentement, mais ils n'en sont pas moins réels et indubitables et d'autant plus graves que la cause qui les produit reste ignorée malheureusement.

L'honorable praticien cite, à l'appui de sa thèse, plusieurs cas d'ophtalmies fort intenses et d'empoisonnements qu'il a eu occasion d'observer dans sa pratique, déterminés et entretenus manifestement par cette cause occulte, ou du moins inconnue jusque-là. Les expériences, d'ailleurs, instituées par lui, ne laissent aucun doute à cet égard.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

Le *Moniteur* vient de publier les tableaux des douanes pour les mois de janvier et de février, comparés à la période correspondante de 1858.

Les droits perçus à l'importation en février se sont élevés à 13,823,832 fr., contre 13,614,251 fr. en 1858. Il y a augmentation sur les cotons, les soies grêges, les fils et toiles de lin et de chanvre, les cacao, le poivre, le cuivre, le zinc, les bestiaux et les sucres coloniaux ; — diminution, au contraire, sur les sucres étrangers, les céréales, la houille, les laines en masse, suifs, fonte brute, lin teillé et d'étoupes, vins et spiritueux.

Les exportations présentent des résultats plus favorables ; les céréales, vins et spiritueux, modes, verres et cristaux, tissus de soie et de coton sont en progrès.

La circulation des métaux précieux a augmenté en février, mais les exportations de l'argent ont encore dépassé les importations de ce métal.

La situation des entrepôts présente, sur quelques articles, les cotons et laines, entre autres, une augmentation notable dans le stock ; et une forte réduction sur d'autres, tels que le café, la fonte brute, les graines de sésame, les laines en masse, le suif, les sucres coloniaux et étrangers.

Le mouvement de la navigation, qui avait diminué en 1858, est revenu, pour les entrées, aux chiffres de 1857, et offre, pour les sorties, une amélioration sensible.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 22 au 28 mars 1859 inclus, 23 garçons, 22 filles.

MARIAGE.

Du 28 mars. — Entre Charles-Joseph Florin, cavalier au 4<sup>e</sup> régiment de lanciers, et Elise-Hortense Caignet, journalière.

DÉCÈS.

Du 21 mars. — Juliette-Célestine Von, 40 ans, journalière, célibataire, Hôpital. — Jean-Baptiste-Joseph Lecocq, 58 ans, sans profession, veuf de Marie-Joseph Dusart, chemin de l'Hommelet.

Du 22 mars. — Sophie-Joseph Delgrange, 21 ans, tisserande, célibataire, au Pil. — Louis-Dominique Florin, 50 ans, marchand épicer, époux de Marie-Florentine-Joseph Scrutenaire, rue des Champs. — François-Joseph Odoux, 83 ans, tisserand, époux de Marie-Rose Defrance, Trois-Ponts. — Louis-François-Joseph Lecocq, 75 ans, cordonnier, époux de Barbe-Thérèse Vroman, rue du Midi.

Du 23. — Ismérie Errard, 34 ans, journalière, célibataire, Hôpital.

Du 24. — Joséphine-Félicité Crombet, 63 ans, propriétaire, épouse de Joseph-Thermidor Florin, rue du Moulin.

Du 25. — Hyacinthe-Joseph Leconte, 50 ans, ménagère, épouse de Honoré-Joseph Poppe, à l'Épeule. — Florentin-Joseph Duwez, 71 ans, journalier, célibataire, Hospice.

Du 26. — Caroline-Joseph-Aimée Robert, 42 ans, ménagère, épouse d'Achille-Joseph Hazebrouck, rue du Collège.

Du 27. — Henri-Romain Prux, 70 ans, rentier, époux de Joséphine-Angélique-Sophie Poucet, rue du Grand-Chemin.

Plus 6 garçons et 9 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

FAITS DIVERS.

Le théâtre de l'Opéra va enfin quitter la rue Lepelletier. L'affaire est désormais décidée. La nouvelle salle s'élèvera sur l'emplacement occupé autrefois par l'hôtel d'Osmond et sur l'emplacement des maisons qui bordent la rue Basse-du-Rempart, depuis l'hôtel d'Osmond jusqu'à la Chaussée d'Antin. La Compagnie du chemin de fer de Lyon, installée dans l'ancien hôtel de la reine Hortense, la même où naquit l'Empereur Napoléon III, a reçu avis d'avoir à se pourvoir d'un autre local d'ici à six mois. Le même avis d'expropriation pour cause d'utilité publique a été donné à tous les propriétaires des maisons voisines. On veut faire de l'Opéra nouveau un monument superbe, qui soit digne du Paris renouvelé. La salle sera immense et pourra contenir le double de spectateurs de la salle actuelle, qui aura vécu une quarantaine d'années, à titre de salle provisoire.

On assure que M. Babinet a soumis à l'Empereur un projet pour amener des torrents d'eau à Paris. Ce projet dépasserait de cent condées celui de M. le préfet de la Seine dont l'objet est de dériver la Somme-Soude. — C'est, du reste, un ancien projet conçu par les ingénieurs de Louis XIV que M. Babinet reprendrait. Il s'agit de prendre une énorme veine d'eau dans la Loire.

— Le *Moniteur de l'Oise* publie ce qui suit :

« Nous croyons savoir que les travaux de la ligne de Rouen à Amiens commenceront dans la prochaine campagne. — Les études auraient lieu sur le terrain dès le mois de septembre prochain. L'ingénieur des travaux entre Rouen et Forges-les-Eaux serait M. Mansion qui vient de terminer les travaux d'art du chemin rectifié de Paris à Creil. »

Une sorte d'armoire cachée dans le mur attira particulièrement mon attention ; je regardai, j'aperçus des traces de sang et des lambeaux de vêtement : cette circonstance me frappa sans m'épouvantant.

Je m'éloignai rapidement, et j'allai heurter contre une des malencontreuses peintures dont mon hôte avait bien voulu m'entretenir. Je reculai d'abord, et portai la main à mon épée ; voyant que le cavalier de bougeait pas, j'avancai au-devant de lui et me mis à rire, m'apercevant de mon erreur.

Je contempalai à loisir ces vieux portraits de famille, j'en comptai quatre, tous en pied ; et comme ce soir j'étais prédisposé à la superstition, un froid se glissa dans mes veines, car les yeux ardents des ancêtres de mon hôte luisaient de telle sorte qu'on aurait cru qu'un rayon d'enfer les illuminait. Cependant je procédai à mon examen, et n'allai me rasseoir qu'après m'être approché à leur mine rébarbative et à leur regard brillant.

Mon hôte ne tarda pas à monter ; il m'adressa bon nombre de questions que je feignis de ne pas entendre. J'étais si pressé d'en finir avec mon souper, qu'à peine si je m'aperçus que Jérôme venait de m'enfermer à double tour. Cette circonstance m'étonna ; je le rappelai, mais il ne monta pas ; je repris mon insouciance naturelle.

Je mangeais très-avidement, lorsqu'un bruit léger comme celui d'un soupir s'élança du côté des tableaux. Je n'eus pas le courage d'avaler le morceau que je tenais à la bouche, je le jetai précipitamment et dirigeai mon attention et mes regards vers les portraits.

Ce fut en vain, tout rentra dans le silence ; je me persuadai moi-même que je m'étais abusé.

— Pourquoi n'avoir pas cherché à vous évader, monsieur le général ? interrompit une douce voix de jeune fille.

Le général frissonna au son de cette voix. Gabrielle était près de lui, écoutant avec religion ce qu'il racontait, tout agitée de fièvre à chacun des dangers qu'il avait courus.

— La fuite, continua le général, n'était pas possible, et j'aurais pu me sauver alors, que je ne l'eusse pas fait. Je me replaçai donc devant la table et continuai de souper. Un autre bruit semblable au frôlement d'un habit qu'on remue, interrompit le silence solennel qui régnait dans l'appartement. Cette fois-ci je fus certain de ne pas m'être trompé ; je m'armai gravement de mon épée et me levai sans affectation. J'allai droit au tableau, et l'examinai dans tous les sens, sans rien découvrir ; cette peinture était inhérente au mur. Lassé de mes recherches, je retournai à mon fauteuil, pensif et non pas, comme la première fois, convaincu d'avoir fait un rêve.

Cependant l'anbergiste ne revenait pas. Je résolus de passer la nuit vis-à-vis de ma table, et à cet égard, je sortis mes pistolets de ma redingote et les plaçai à côté de moi. Il était bien près de minuit alors ; le chemin qui m'avait donné de l'appétit, m'avait apporté en même temps le sommeil ; depuis quelques minutes mes yeux s'éteignaient, et malgré moi je sentais ma paupière s'affaisser ; enfin, quelques efforts que je fisse, je ne pus résister à l'envie de dormir qui m'accablait. Je posai mon front sur la table....

Lorsque la tête est remplie de projets sans nombre, lorsqu'on est tout brisé des suites d'un voyage, qu'on a pour lit une mauvaise chaise et pour oreiller une table de chêne, le sommeil ne vient pas très-profond ; nous dormons et nous

sommes éveillés en même temps : ce fut ce qui m'arriva.

Vers une heure du matin, il me sembla entendre des voix se parler et se répondre. Effrayé, je m'éveillai subitement ; le silence était rétabli.

En même temps, et je ne sais par quel hasard et quel pressentiment, je dirigeai mes regards vers les vieux portraits de mon hôte ; jugez de mon étonnement, lorsqu'il me sembla voir les yeux flamboyer et remuer. Je voulus me lever, mais n'importe où je me dirigeais, toujours les yeux me suivaient et flamboyaient on eût dit Satan attaché à ma poursuite. Épouvanté de ce prodige, j'essayai de tous les moyens qui sont au pouvoir de l'homme, pour m'assurer que je n'étais pas sous la puissance d'un rêve. Toujours la réalité me saisissait au bras, toujours les prunelles ardentes des portraits s'agitaient et me suivaient dans tous mes mouvements.

Oh ! je ne puis vous exprimer tout ce que je ressentis de terreur c'était à devenir fou ; se voir poursuivi éternellement par des yeux de feu vacillants.

Je crus un instant que les âmes des ancêtres de mon hôte habitaient ces infernales peintures ; que Dieu, en punition de quelque grand et effroyable crime, les avait condamnées à être enfermées pendant plusieurs siècles dans ces prisons de toile et de bois ; et tout mon sang se glaça, j'étais épouvanté de me trouver, par une nuit sombre, dans une vaste chambre, qu'une lampe sépulchrale éclairait à demi, au milieu d'une famille de damnés et de maudits. J'étais effrayé et cependant la bête soufflait au dehors ; je m'élançai du côté de la fenêtre j'avais besoin d'air, j'avais besoin de voir le ciel.

Mais, quelque effort que je tentasse pour ouvrir la fenêtre, je n'en pus venir à bout ; je me résignai ; j'allai me rasseoir, et passai à plusieurs reprises ma main brûlante sur mon front, puis je l'appuyai comme pour en déraciner l'infernale image ; inutiles précautions, toujours j'avais devant mes yeux les yeux enflammés des portraits, toujours un râle à mon oreille, toujours j'entendais le soulèvement d'une poitrine gonflée !... Maintenant que cette aventure s'est presque effacée de ma pensée, maintenant que d'autres émotions plus fortes m'ont brûlé le cœur, et que le temps à détruit en partie l'épouvante que j'éprouvai alors, je tremble encore, mes doigts se crispent, il me semble que j'ai toujours devant mes yeux ces horribles portraits !

Depuis quelques minutes j'étais euseveli dans mes réflexions, mais l'idée éternelle me poursuivait toujours, elle m'obsédait ; je ne pouvais m'en distraire ; idées de joie, idées de douleur, elle les étouffait toutes. Je cherchais parfois à me rendre compte de ce prodige, j'appelai à mon secours la magie, j'évoquais la sorcellerie, enfin je me perdis dans le labyrinthe immense de mes pensées.

Un murmure se fit entendre de nouveau ; pour cette fois, je ne dormais pas, j'étais de bout, et je résolus d'en finir avec tous mes raisonnements. — Je me saisis avidement de mon pistolet, et marchai droit au portrait ; je m'arrêtai devant lui, en regardant fixement ses yeux ; ils flamboyaient toujours, et je voyais ses prunelles se remuer et s'agiter ; je regardai encore et crus m'apercevoir que l'œil enflammé du portrait ne pouvait supporter mon regard, car il se referma un instant.

Moi, je profitai de ce moment ; j'armai à la

vers  
com  
d'An  
repr  
term  
tribu  
trib  
ouve  
com  
rean  
Chan  
buna  
et a  
justi  
reme  
nible  
au-de  
tice a  
cats  
parol  
de ne  
der à  
un ex  
un ch  
ce jo  
portes  
à not  
tables  
« F  
commi  
tout ré  
plus i  
maître  
tour d  
faire  
comme  
injonct  
entrepr  
lance q  
« Le  
son cot  
alors,  
le corp  
mordai  
et fais  
taient  
famille  
fallut  
plaintif  
rendre  
« Ap  
rendue  
pour se  
tière, s  
On igno  
le trois  
personn  
son ma  
fusa, p  
entrepr  
qu'il fai  
maître.  
« Le  
niault,  
ration si  
alors l'id  
voué de  
jours, il  
il s'appli  
role et d  
animal n  
hâte un d  
œil droit,  
arme, l'o  
me retire  
la poitrin  
toute ma  
détention  
quatre ta  
mes pied  
inanime  
res itafl  
Gabriel  
tairement  
et dans u  
— Mon  
que c'est  
de mon c  
Luggi  
— Con  
rent quel  
— A q  
Croisilles.  
bandits ne  
conte cette  
— Mon  
laissez-le  
térasser à  
Le géné  
il prit sole  
— Vous  
sieurs, d  
pou de m  
silles...  
— Assez  
— Oui,  
de Croisill  
— Mon  
jeta à son c